

Document de position de la PSA à propos des chevaux

1. Sport équestre

Plus de 20000 chevaux sont utilisés lors de manifestations sportives en Suisse. Il est évident que la participation à des épreuves et des concours hippiques demeure un besoin essentiel pour les cavaliers, et ce dans un large éventail de disciplines telles que le dressage, le saut d'obstacles, les courses de chevaux ou l'équitation western. Cette participation aux compétitions est en soi la bienvenue, car elle encourage les cavaliers à mieux s'entraîner et à mieux entraîner leurs chevaux.

Les courses de chevaux ne sont pas disputées par des «cavaliers». En l'occurrence, ce sont les entraîneurs et les propriétaires qui décident de ce qui se passe avec les chevaux.

Dressage, saut, reining

La PSA a régulièrement assisté à des tournois et a dû constater que l'équitation n'est pas toujours pratiquée dans le respect des chevaux. Ainsi observe-t-on entre autres choses l'exercice d'une pression excessive sur les rênes et le mors, ainsi que le recours à l'hyperflexion. Jusqu'à présent, les officiels des concours n'interviennent que rarement. Pourtant il leur incombe d'expulser du terrain les cavaliers au comportement fautif.

De précieux chevaux de sport se voient souvent refuser le contact direct avec des congénères ainsi qu'un pacage régulier. Ils restent seuls dans leur box jusqu'à 22 heures par jour. Heureusement, certaines écuries prouvent néanmoins que ces chevaux peuvent se comporter de manière équilibrée au sein d'un groupe et que l'état de leur appareil locomoteur s'en trouve alors spécialement bien aussi.

La carrière sportive peut être relativement brève. La plupart des fins de carrière interviennent chez des chevaux de trois ans. Malheureusement, le sort de ces chevaux n'est guère retraçable. La plupart des propriétaires recherchent une bonne solution en les utilisant comme cheval de loisir. Le problème est que ces animaux sont bon marché et parfois confiés à des cavaliers peu compétents ou qu'ils ne sont pas suffisamment employés.

La Protection Suisse des Animaux PSA ne s'oppose pas en principe à une utilisation sportive des chevaux, mais exige que ...

- le bien-être du cheval soit toujours pris en compte. Ses besoins doivent toujours être la première des priorités, et non l'ambition et la renommée du cavalier ou du propriétaire;
- la forme de mouvement adoptée ne cause aucun dommage physique ou psychique aux chevaux;
- la façon de traiter le cheval à l'entraînement, sur la piste d'échauffement et pendant la compétition soit respectueuse de l'animal. Ceci inclut aussi l'utilisation correcte des aides. Les cavaliers coupables d'infractions doivent être avertis et/ou expulsés du terrain par des officiels. Les offices vétérinaires cantonaux sont également responsables. Ils ont à s'assurer que les lois sont respectées, comme l'interdiction de l'hyperflexion;
- le mode de détention soit conforme aux besoins de l'espèce. Un cheval de sport, quels que soient l'élevage et la race, a les mêmes besoins qu'un cheval de loisir. Ces animaux ont besoin chaque jour de liberté de mouvement – de préférence en groupe –, d'activité et de pâturage régulier;
- à la fin de la carrière sportive, un espace de vie adapté à l'espèce soit recherché et, si nécessaire, financé.

Courses de chevaux (sauf le trot)

D'autres problèmes de protection animale se posent dans le domaine des courses équestres. Des chevaux sont déjà installés en écurie et entraînés individuellement, à un peu plus de deux ans. Leur croissance n'est pas encore achevée, ce sont pour ainsi dire des «teenagers». Selon les statistiques, les fins de carrière ne sont pas plus fréquentes lorsque les chevaux sont entraînés très tôt déjà pour la compétition, mais les chevaux devraient pouvoir grandir au sein d'un troupeau d'âge mixte.

La carrière d'un cheval de course est relativement brève. La plupart des animaux ont donc pris leur retraite après quelques saisons seulement. Pour la majorité d'entre eux, ils cessent leur carrière à l'âge de trois ans. Malheureusement, le sort de ces chevaux n'est guère retraçable. Dès qu'ils ne sont plus à l'entraînement, ils disparaissent de la base de données des courses. La plupart des propriétaires recherchent une bonne solution en les utilisant comme cheval de loisir. Le problème est que ces chevaux sont bon marché et parfois confiés à des cavaliers peu compétents ou qu'ils ne sont pas suffisamment employés.

La PSA décèle un gros problème dans la base de données relative aux accidents. Tous les rapports annuels ne sont pas publics. Il existe certes une statistique annuelle, mais elle ne contient pas de détails sur les chevaux dont les blessures ne sont diagnostiquées que quelques jours après la course. Malgré cela, le nombre d'accidents est relativement élevé. Par exemple, en 5 ans (2013, 2015, 2016, 2017, 2018), 18 chevaux sont morts des suites d'un accident. Il ne ressort pas clairement des rapports dans quelle discipline combien d'accidents se sont produits.

La position de la PSA est la suivante (sauf pour le trot, voir ci-dessous):

- La PSA critique l'utilisation de jeunes chevaux car on ne saurait exclure qu'ils puissent subir des dommages physiques du fait d'une utilisation précoce et intensive.
- Les jeunes chevaux ont besoin de se mouvoir au pacage pendant plusieurs heures avec des congénères. Cette exigence vaut également pour les chevaux adultes. La sortie en plein air/ le pacage quotidiens est une exigence minimale pour permettre aux animaux d'être équilibrés.
- La PSA demande depuis des années une étude sur le sort des chevaux de compétition qui ont été mis à la retraite, par analogie aux relevés effectués par l'association des sports équestres en Australie. De plus, elle exige des propriétaires qu'ils prennent leur responsabilité concernant leurs protégés, même après leur carrière, et qu'ils leur permettent d'avoir une longue vie, conforme aux besoins de l'espèce chevaline.
- La Fédération suisse de courses de chevaux (FSC) devrait désormais tenir et publier enfin des statistiques plus précises. Elle doit également prendre des mesures efficaces pour réduire le nombre d'accidents.

**Aussi longtemps que ces critères ne sont pas remplis,
la PSA s'oppose et rejette le sport hippique.**

Courses de trot

Les courses de trot sont un sujet important pour la protection des animaux. Les trotteurs atteignent des vitesses allant jusqu'à 50 km/h. Ce rythme élevé n'est pas naturel pour les chevaux. Pour qu'ils puissent vraiment garder leur équilibre, des aides sont nécessaires. Le releveur sans mors, le releveur sous-barbe et la barre de tête ne favorisent pas le bien-être du cheval. Avec ces aides, les animaux sont littéralement bâillonnés. Des chevaux de deux ans sont aussi engagés dans les courses de trot. Dans sa forme actuelle, le trot ne peut pas être adapté aux chevaux. C'est pourquoi la PSA rejette ce type de concours hippique.

2. Elevage de la race des Franches-Montagnes

Il y a quelques années encore, environ la moitié des poulains Franches-Montagnes étaient abattus chaque année. La PSA a critiqué cette situation en public et a fait pression sur la Fédération suisse du franches-montagnes. Aujourd'hui, près d'un tiers de l'ensemble des poulains sont abattus chaque année, mais ce chiffre est trompeur. Car seuls les poulains qui n'ont pas plus d'un an sont recensés. Toutefois, des efforts sont désormais déployés pour mieux les commercialiser. Mais aux yeux de la PSA, ce n'est pas encore suffisant.

La PSA est d'avis qu'aucune subvention ne devrait être versée par poulain né, mais par animal vendu avec succès. Les éleveurs qui détiennent leurs chevaux d'une manière particulièrement adaptée à l'espèce doivent pouvoir bénéficier de paiements directs plus élevés. Malheureusement, la fédération précitée a raté l'occasion de promouvoir des écuries respectueuses des chevaux et n'a pas voulu soutenir la campagne de la PSA «SORTEZ LES CHEVAUX!».

3. Manifestations publiques et sédation

Le bruit et la foule lors des manifestations publiques sont une lourde contrainte pour le cheval. Cet animal qui s'effarouche facilement a tendance à céder à des réactions de peur, et les accidents peuvent se produire rapidement et se terminer dangereusement, pour l'homme comme pour le cheval! C'est pourquoi les organisateurs, l'office vétérinaire cantonal et les propriétaires de chevaux doivent veiller à ce que ...

- seuls des animaux en bonne santé soient utilisés. Une condition nécessaire à cet effet est un examen vétérinaire;
- seuls soient sélectionnés les chevaux habitués à de telles manifestations et qui restent calmes sur place;
- les chevaux aient suffisamment de pauses, de retrait par rapport aux visiteurs et à d'autres animaux. Ils doivent y être régulièrement abreuvés et nourris;
- le niveau de bruit se maintienne dans des limites tolérables, car les chevaux ont une très bonne ouïe;
- les animaux surmenés soient ramenés à l'écurie;
- la sécurité des chevaux et des propriétaires soit toujours garantie;
- les animaux soient constamment traités avec soin.

La PSA s'oppose à l'utilisation de sédatifs. Si un cheval a besoin de tels produits pour participer à un événement, cela montre bien qu'il n'est pas fait pour vivre de tels engagements. Les chevaux réagissent aussi très différemment à la sédation: certains peuvent vraiment se calmer – et dans certaines circonstances, ils seraient encore aptes à être utilisés pour la manifestation. Mais il y a aussi de plus en plus de chevaux qui, ensuite, sont tranquilisés au point de ne plus être du tout en sécurité sur leurs jambes; ils représentent donc alors un trop grand risque lors d'événements publics. Cela pourrait causer des accidents et des blessures graves pour le cheval et le cavalier, mais aussi pour les visiteurs et participants de telles manifestations. En supposant qu'un cheval tombe en raison de la sédation qui a précédé et, parce qu'il est instable sur ses jambes et blesse alors des visiteurs ou participants, le cavalier – ou se blesse lui-même –, les dommages causés par la sédation préalable devraient être à notre avis considérés comme une négligence grave, en particulier si l'on savait que le cheval avait été mis spécialement sous sédatif pour la participation à l'événement. En outre, il y a toujours des réactions paradoxales à la sédation, en ce sens que les chevaux ne se laissent pas tranquiliser comme souhaité, mais peuvent au contraire réagir en manifestant une forte excitation, des troubles de l'équilibre, de la coordination et de la circulation, voire s'évanouir. Comme la sédation représente donc un risque de réaction imprévisible de la part du cheval, nous pensons que les chevaux sous sédation n'ont rien à faire dans des manifestations publiques.